

ll.

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

02/12/1.819.

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident de l'Urundi en lui demandant de vouloir bien prendre toutes dispositions utiles pour faire prendre les coffres destinés aux communes du Burundi, lorsque leur arrivée lui sera signalée.
Au surplus, je lui envoie par colis séparé, recommandé les 100 clefs numérotées de 1 à 100.



Pour le Chef de la Section des Affaires Politiques,
Le Chef du 2ème Bureau de la 1ère Section,
R. JANSSENS.

C O P I E.-

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DU COMMERCE EXTERIEUR.

Bruxelles, le 8.9.1961.
30, rue Marie de Bourgogne.

APPROVISIONNEMENTS.

REF. APP/B/
B/RU 105 0007/33
OBJET : Commande-coffres-forts
Expéditions duplicata
clefs des 100 coffres.

Monsieur le Résident Général
USUMBURA.

2 Annexes : 1 paquet
1 copie commande

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en un paquet formant annexe à la présente, 100 clefs numérotées de 1 à 100 et placées dans cent enveloppes portant chacune les marques de l'emballage des 100 coffres-forts et le N° ...

Pour gouverner, le commande de ces coffres-forts a été faite en exécution de votre lettre N° 02/12/160 du 18 janvier 1961, suivant copie lettre du 10 mai 1961 ci-jointe, à la firme Robberechts de Beerse et l'expédition a été faite par le SS^{Marchovelet} parti d'Anvers le 22 août.

POUR LE MINISTRE :
LE DIRECTEUR FF.

(sé) RAY. TONON.